

Démarrage d'une formation d'Opérateur maintenance industrielle



Démarrage d'une formation d'Opérateur maintenance industrielle

Mardi 15 janvier débutait, à Gimont, un parcours de formation d'Opérateur ou Opératrice de maintenance industrielle au Bâtiment Accueil d'Entreprise (BATAC) de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone (3CAG) situé à la Zone d'Activité Lafourcade.

Ce projet territorial a été porté par l'UIMM MP Occitanie, Pôle emploi l'Isle-Jourdain et la 3CAG. Il est né du constat récurrent des difficultés de recrutement sur les métiers de la maintenance pour les entreprises des industries métallurgiques et agroalimentaires du secteur.

Les entreprises s'associent pour mutualiser leurs besoins et trouver une solution ensemble ; ainsi sept entreprises gersoises se sont donc engagées dans ce projet pour un total de neuf parcours de formation : Air Support, Ascenseurs Automatiques de Gascogne, eXcent, Les Fermiers du Gers, Gersycoop, HydroElecService et Prolinat.

Neuf demandeurs d'emploi débutent ainsi le parcours qui les mènera à l'obtention d'un CQPI (Certificat de Qualification Professionnelle Interbranches) d'Opérateur ou Opératrice de maintenance industrielle.

Plusieurs étapes de recrutements ont permis la sélection des candidats : informations collectives, Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) de Pôle emploi et job dating. Développée par Pôle emploi, la MRS permet d'aborder autrement le recrutement en ne tenant pas compte de l'expérience, ni du niveau de diplôme. Elle est fondée sur la détection chez les candidats des habiletés nécessaires au poste de travail par le biais d'exercices de mise en situation. L'implication des entreprises sur l'ensemble des étapes du recrutement est un facteur déterminant pour mener à bien ce projet.

Le parcours de formation se déroule en deux temps : une Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) de mi-janvier à début avril, puis un contrat de professionnalisation d'environ un an au sein des entreprises impliquées. La formation est dispensée par l'organisme de formation de la branche et le coût pédagogiques de la POEC est pris en charge par l'ADEFIM, Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de métallurgie et soutenu par OPCALIM, OPCA de la branche agroalimentaire.